

M. Hammarskjold profita de l'intervention des Nations Unies au Moyen-Orient après 1956 pour conduire de délicates négociations au nom des parties, et dans les années qui suivirent il usa de cette technique dans d'autres endroits troublés, notamment au Laos. Il commença à laisser des représentants agir en son nom sur les lieux, donnant ainsi une nouvelle application au concept de «présence» des Nations Unies, présence qui pouvait consister aussi bien en un contingent militaire important qu'en un seul représentant diplomatique. Le secrétaire général veilla toujours à tenir le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale au courant de ses activités, et à agir d'après le principe que son mandat provenait de leur autorité. Mais l'opération du Congo qui commença en 1960 rendit infiniment plus lourd son rôle de chef exécutif de la Force des Nations Unies et conduisit, de la part des Soviétiques, au même genre d'attaque qui avait amené la démission de M. Trygve Lie. Toutefois, les efforts de l'URSS qui cherchait à paralyser l'action du secrétaire général par l'établissement de la «troïka» furent repoussés par la vaste majorité des membres des Nations Unies, partisans de la notion de «diplomatie préventive» de Hammarskjold, selon laquelle les Nations Unies devaient s'efforcer de localiser les conflits et de profiter des «vides» entre intérêts contraires, surtout lorsque les grandes puissances menaçaient d'entrer en jeu.

A la fin de 1965, l'Organisation comptait 117 membres, le nombre des États membres ayant plus que doublé par rapport à 1945. Il y avait 61 membres d'Afrique et d'Asie, au lieu de 11 en 1945. Cette hausse en flèche stimula beaucoup le rythme des consultations et négociations privées, notamment à l'échelon des ministres des Affaires étrangères. La plupart des nouveaux membres étaient aussi des États qui avaient récemment acquis leur souveraineté. Ils trouvaient dans l'Organisation un lieu de rencontre commode pour la discussion de leurs problèmes mutuels ou l'aplanissement de leurs divergences, et ils avaient tendance, plus que les autres États, à tirer parti des procédures des Nations Unies pour la sauvegarde de la paix. Dans l'enceinte de l'Assemblée